




Délibération
FINANCES/JG

Envoyé en préfecture le 15/02/2019
Reçu en préfecture le 15/02/2019
Affiché le 
ID : 017-211704150-20190206-2019_11APBP-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 6 FEVRIER 2019

2019 – 11 BUDGET PRINCIPAL - MODIFICATION ET CLOTURE DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME

Président de séance : Monsieur Jean-Philippe MACHON

Etaient présents : 28

Jean-Philippe MACHON, Jean-Pierre ROUDIER, Nelly VEILLET, Françoise BLEYNIE, Frédéric NEVEU, Liliane ARNAUD, Marcel GINOUX, Céline VIOLLET, Dominique ARNAUD, Gérard DESRENTE, Dominique DEREN, Jacques LOUBIERE, Jean ENGELKING, Christian BERTHELOT, Annie TENDRON, Philippe CREACHCADEC, Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Nicolas GAZEAU, Caroline AUDOUIN, Claire CHATELAIS, Mélissa TROUVE, Aziz BACHOUR, Erol URAL, Brigitte BERTRAND, Laurence HENRY, Josette GROLEAU, Serge MAUPOUET.

Excusés ayant donné pouvoir : 4

Renée BENCHIMOL-LAURIBE à M. Serge MAUPOUET, Christian SCHMITT à Mme Nelly VEILLET, Danièle COMBY à M. Jean-Philippe MACHON, Mme Marylise MOREAU à M. Jean-Pierre ROUDIER

Absents excusés : 3

François EHLINGER, Philippe CALLAUD, Brigitte FAVREAU

Secrétaire de séance : Monsieur Erol URAL

Date de la convocation : 31 janvier 2019

Date d'affichage : 15 FEV. 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2311-3,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M14,

Considérant la nécessité d'ajuster les montants des autorisations de programmes (AP) et les crédits de paiement (CP) au vu des réalisations constatées sur l'exercice antérieur et des modifications budgétaires adoptées,

Considérant que les opérations relatives au programme de rénovation urbaine et de mise en place de vidéo protection sont arrivées à terme,

Après consultation de la Commission « Gérer » du jeudi 24 janvier 2019,



Il est proposé au Conseil municipal de délibérer :

- Sur les nouveaux montants d'autorisations de programmes tels qu'indiqués dans le tableau joint,
- Sur les ventilations des crédits de paiements telles que détaillées dans le tableau joint,
- Sur la clôture de l'autorisation de programme :
 - AP « Programme de rénovation urbaine ».
- Sur la prolongation de l'autorisation de programme :
 - AP « Vidéo protection ».

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions.

Pour l'adoption : 25

Contre l'adoption : 7 (Marie-Line CHEMINADE, Bruno DRAPRON, Josette GROLEAU, Laurence HENRY, Serge MAUPOUET en son nom et celui de Renée BENCHIMOL-LAURIBE, Annie TENDRON)

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



Modification des AP/CP existants

	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP Nouveaux 2019	CP 2020	CP Nouveaux 2020	CP 2021	CP Nouveaux 2021	CP 2022	CP 2023	CP Nouveaux 2023	Montant global de l'AP
VIDEO PROTECTION	57 429,50	78 165,40	49 991,90	-	-	0,00	20 000,00						205 586,80
VOIRIE		481 684,93	984 728,56	760 000,00	938 000,00	700 000,00		522 815,07	530 586,51				3 635 000,00
HABITAT			12 268,09	97 520,00	70 000,00	76 020,00	113 520,00	56 020,00		56 020,00	39 815,00	68 051,00	375 879,09
TOTAL	57 429,50	559 850,33	1 046 988,55	857 520,00	1 008 000,00	776 020,00	133 520,00	578 835,07	530 586,51	56 020,00	39 815,00	68 051,00	4 216 465,89

Clôture de l'AP « Programme de rénovation urbaine »

	CP antérieurs	CP 2017	CP 2018	CP 2019	Montant global de l'AP
PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE	19 913 906,17	45 921,82	14 103,45	-	19 973 931,44

Envoyé en préfecture le 15/02/2019

Reçu en préfecture le 15/02/2019

Affiché le



ID : 017-211704150-20190206-2019_11APBP-DE